



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION 2020 RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021

Avis public est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021 de la Ville de Deux-Montagnes, pour le deuxième exercice débutant le 1er janvier 2020, est disponible pour consultation et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau à l'hôtel de ville, au 803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes.

Que toute demande de révision à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectuée une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale, concernant la tenue à jour du rôle, doit :

- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Deux-Montagnes  
Service des Finances  
803, Chemin d'Oka  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 958.97 de la Ville de Deux-Montagnes, laquelle est exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande ;
- être déposée dans le délai prescrit à l'article 132 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chap.F. 2.1)

Deux-Montagnes, ce 26 septembre 2019.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques